



Genève, le 11 avril 2008

## « Préparateurs en pharmacie de Genève : la mort d'une profession et le chômage pour 170 professionnels de la santé »

Nous, **Préparateurs en Pharmacie de Genève**, tirons la sonnette d'alarme. En effet au 31 décembre 2008, nous verrons nos droits sévèrement tronqués par la nouvelle loi fédérale de la santé. Depuis plusieurs années, nous nous battons pour sauvegarder l'essence de notre profession, à savoir le droit de remplacer **ponctuellement** le pharmacien lors de ses absences (maladie, vacances, formations,...), droit soumis à une réglementation précise et en vigueur depuis plus de cinquante ans, à la **satisfaction de toutes les parties concernées**. Malheureusement notre profession étant cantonale, la loi ne nous a pas inscrits au nombre des fournisseurs de prestations.

La suppression de ce droit entraînera forcément la **perte de l'emploi** pour une majeure partie d'entre nous et un réemploi à des postes subalternes avec une conséquente **diminution de salaire (30-40%)** pour les autres, le pharmacien responsable devant engager un autre pharmacien pour le remplacer ; ce surcroît de charge pourrait aussi annoncer des licenciements dans d'autres professions, voire même la fermeture de petites officines de quartier.

**Notre pétition atteint presque les 30'000 signatures**, ceci grâce au soutien de la **population genevoise**, à celui des **pharmaciens** de Genève et à de nombreux **députés**, dont Monsieur Jacques Follonier. Nous sommes bien décidés à défendre notre profession auprès du Grand conseil et des Conseillers d'Etat.

L'**A**ssociation **G**enevoise des **P**réparateurs en **P**harmacie

Contact : Jean De Pascali – ☎ : 022 349 09 27 – ✉ : [jdp@dplanet.ch](mailto:jdp@dplanet.ch)

Site web : [www.agepph.ch](http://www.agepph.ch)